

Masters du Cheval Ibérique

Règlement 2017

France et Masters Européen (finale)



Version 3-2017 – 27/03/2017

Cette version du règlement remplace et annule toute version antérieure. A tout instant, la version de référence est la version qui est publiée sur le site Internet du MCI : www.masters-iberique.com.

Table des matières :

1 - PREAMBULE.....	page 2
2 - DEFINITIONS	page 2
3 - DEROULEMENT DU MCI FRANCE.....	page 2
4 - CALENDRIER PREVISIONNEL FRANCE.....	page 3
Finale Européenne 2017.....	page 3
5 - REPRISES 2017.....	page 3
6 - DROITS DE PARTICIPATION.....	page 3
6-1 Cavaliers	page 3
6-2 Chevaux	page 3
7 - TARIFS DES ENGAGEMENTS AUX EPREUVES DU MASTERS 2016.....	page 4
8 - JUGES.....	page 4
9 - INSCRIPTION	page 5
10 - TENUE ET HARNACHEMENT.....	page 5
11 - FORFAIT / ORDRE DE PASSAGE / NON PARTANT.....	page 7
12 - ATTRIBUTION DES POINTS.....	page 7
12-1 Points Note	page 7
12-2 Points Manche	page 7
12-3 Cumul des points pendant les sélections (Classement provisoire).....	page 8
13 - NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES POUR LE MASTERS.....	page 8
14 - SELECTION POUR LE MASTERS (FINALES)	page 9
15 - ORGANISATION DU MASTERS (FINALES)	page 9
15-1 Nombre minimum de finaliste par reprise:	page 9
15-2 Détermination du texte des reprises :	page 10
16- LES CLASSEMENTS DU MASTERS (EN FINALE)	page 10
16-1 Masters individuel	page 10
16-2 Masters par équipe Nationale	page 10
16-3 Titre de Champion d'Europe.....	page 11
17 - RECLAMATIONS.....	page 12
18 – DIVERS	page 13
19 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE.....	page 13
20 – REGLEMENT PADDOCK	page 13
21 – CODE DE CONDUITE FEI.....	page 14
22 – ARTICLE 401 FEI	page 14

1 - PREAMBULE

L'association MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE a pour but d'organiser ou de parrainer chaque année des concours de dressage réservés aux chevaux ibériques, en vue d'une sélection pour le MASTERS Européen qu'elle organisera une fois par an. Toute personne souhaitant participer au MASTERS est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et le règlement.

Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) comprend plusieurs reprises de niveaux différents : 10 reprises de dressage classique par ordre de difficulté croissante : la reprise *PRIMERA* la reprise *NOVILLA*, la reprise *MALAGA*, la reprise *GOLEGA*, la reprise *SEVILLA*, la reprise *EVORA*, la reprise *LISBOA*, la reprise *MADRID*, la reprise *MAGISTRALE*, la reprise *REYALE* et 5 reprises libres en musique : la *RLM CARMENCITA*, la *RLM FLAMENCA*, la *RLM LUSITANIA*, la *RLM FANDANGO* et la *RLM IBERICA*.

2 - DEFINITIONS

MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) : ensemble des manches et du Masters sur une année.

Concurrent : définit un couple Cavalier-Cheval. Un concurrent est défini pour la saison de qualification. Un cavalier peut monter au cours de la saison de qualification autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

La saison de qualification : débute le 1er janvier 2017 jusqu'à 15 jours avant la finale 2017.

Manche = Ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

Circuit = Ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement, en vue de la sélection pour le Masters. Un circuit peut être National ou régional (Un pays pouvant avoir pour chaque région géographique un circuit)

Masters = Manche finale avec les finalistes des différents circuits participants aux sélections en Europe.

Le Masters Européen regroupe l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale), chaque pays peut avoir soit un circuit National ou plusieurs circuits régionaux.

Chaque association MCI est libre pour organiser les sélections dans son pays : nombre de circuits, nombre de manches, méthode d'attribution des points pour le classement de sélection, finale nationale...

3 - DEROULEMENT DU MCI FRANCE

Depuis 2014 la France a fusionner tous ces anciens circuits régionaux en un seul circuit national avec pour conséquence un seul et unique classement de sélection pour le Masters.

La sélection pour le Masters (finale) se fait par l'attribution de points aux concurrents en fonction de la note obtenue et de leur participation, lors des concours de dressage organisés ou parrainés par le MCI durant la saison de qualification sur le territoire français.

Chacune des reprises suivantes : *PRIMERA*, *NOVILLA*, *GOLEGA*, *SEVILLA*, *LISBOA*, *MADRID*, *MAGISTRALE*, *REYALE*, *CARMENCITA*, *FLAMENCA*, *FANDANGO*, *LUSITANIA*, et *IBERICA* fera l'objet d'une finale ou Masters, de ce fait l'acquisition des points par un concurrent est spécifique à chaque reprise.



Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas qualificatives pour une finale, elles seront déroulées uniquement en sélection, la reprise MALAGA est une reprise qui permet aux chevaux de plus de 6 ans et aux cavaliers de débiter en compétition de dressage. La reprise EVORA est une reprise de transition entre la SEVILLA et la LISBOA pour permettre aux concurrents d'aborder le rassemble plus progressivement.

Le M.C.I. se réserve le droit d'annuler à tout moment sans préavis une manche notamment pour des raisons de sécurité. Les manches de sélection annulées pourront, selon le calendrier, être ou non reprogrammées.

Le Masters Européen ou finale se déroule normalement chaque année après la fin des sélections. Le M.C.I. fera tout son possible pour organiser le Masters en un lieu. La finale peut être organisée dans un autre pays

que la France. Le MCI ne serait en aucun cas être tenu pour responsable d'une annulation du Masters indépendante de sa volonté.

4 - CALENDRIER PREVISIONNEL FRANCE

Voir sur le site Internet du MCI le calendrier : www.masters-iberique.com

Pour des raisons pratiques d'organisation, le MCI France reste découpé en grandes régions gérées par des directeurs régionaux responsables de l'organisation des manches dans leur zone géographique.

Finale Européenne 2017 en France.

Le lieu et les dates de la Finale Européenne du Masters du Cheval Ibérique : 12-13-14-15 Octobre 2017
Au Centre Equestre Francilien – LE PIN (Paris)

5 - REPRISES 2017

Ce sont des reprises 2017 de la - F.F.E. - F.E.I. ou SHF

- Reprise PRIMERA = Cycle Libre 2ème Année préliminaire = texte SHF => **nouveau en 2017**
- Reprise NOVILLA = Cycle Libre 2ème Année finale = texte SHF
- Reprise MALAGA = Reprise AMATEUR 3 IMPOSE A (D3) de la F.F.E. => **nouveau en 2017**
- Reprise GOLEGA = Reprise AMATEUR 3 GRAND PRIX (D1) de la F.F.E. => **nouveau en 2017**
- RLM CARMENCITA = Reprise libre en musique spécifique MCI (sur une base AMATEUR 3)
- Reprise SEVILLA = Reprise AMATEUR 2 PRELIMINAIRE (C2) de la F.F.E. => **nouveau en 2017**
- RLM FLAMENCA = Reprise libre en musique spécifique MCI (sur une base AMATEUR 2)
- Reprise EVORA = Reprise AMATEUR 1 IMPOSE B (B4) de la F.F.E. => **nouveau en 2017**
- Reprise LISBOA = Reprise individuelle JUNIOR de la F.E.I. (B1 de la F.F.E.) => **nouveau en 2017**
- RLM FANDANGO = reprise libre en musique spécifique MCI (niveau AMATEUR 1) => **nouveau en 2017**
- Reprise MADRID = Prix ST GEORGES de la F.E.I. (A6) de la F.F.E. => **nouveau en 2017**
- RLM LUSITANIA = reprise libre en musique spécifique MCI (niveau St Georges F.E.I.)
- Reprise MAGISTRALE = INTERMEDIAIRE B de la F.F.I. = PRO 1 PRELIMINAIRE de la F.F.E (A4B)
- Reprise REYALE = GRAND PRIX de la F.E.I. = PRO Elite GRAND PRIX de la F.F.E (A2) => **nouveau en 2017**
- RLM IBERICA = reprise libre en musique spécifique MCI (niveau GRAND PRIX F.E.I.)

Voir les textes et spécificités de chaque reprise sur le site Internet du MCI : www.masters-iberique.com.

Pendant les manches de sélection et à la demande du cavalier les reprises peuvent être dictées (sans additif ni répétition sous peine d'élimination).

6 - DROITS DE PARTICIPATION.

6-1 Cavaliers

Pour les cavaliers français : être titulaire d'une licence pratiquant 2017 (ou compétition) de la F.F.E. Un cavalier peut monter au cours du concours autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

Le circuit MCI France est ouvert à la participation des concurrents étrangers. Quelle que soit leur nationalité, ceux-ci seront assimilés aux concurrents français pour leur qualification, en cas de qualification pour la finale européenne, ils concourront en individuel et par équipe pour leur pays d'origine.

6-2 Chevaux



Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) est ouvert à tous **les chevaux pleins papiers** de Pure Race Espagnole ou de Pur Sang Lusitanien possédant un carnet de vaccination à jour, des contrôles seront effectués par des vétérinaires sur les lieux des concours.

Age minimum = 4 ans (Ils doivent entrer dans leur 4^{ème} année à dater du 1^{er} janvier)

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'identification de tous les équidés résidant sur le territoire français est obligatoire (décret n°2001-913 du 5 octobre 2001). Le N°SIRE (délivré par le service des haras) est donc de ce fait obligatoire pour toute inscription.

A compter du 1^{er} janvier 2006, les Equidés qui participent à un concours, une manifestation ou une compétition officielle devront être équipés d'un transpondeur; le principal objectif de l'identification complémentaire par transpondeur est de lutter contre le vol des chevaux (Rappel Tous les autres équidés doivent être pucés depuis le 31 décembre 2007)

7 - TARIFS DES ENGAGEMENTS AUX EPREUVES DE SELECTION DU MASTERS 2016

Cotisation Membres annuels de l'association 2017 : 65 €

Les membres 2016 conservent leur accès à l'espace privé jusqu'au 30 Janvier 2017. Ils devront renouveler leur cotisation pour 2017 pour continuer à avoir accès à cet espace et conserver leur statuts de membre.

Membres de l'association à jour de leur cotisation 2017:

Cavalier déroulant les reprises quelque soit le cheval. Par reprise **23 €** - Boxes : Prix préférentiel membres MCI (de 0 à 100 € prévu en 2017 selon les concours).

Lors des concours MCI couplés avec un officiel FFE, le concurrent inscrit également sur la reprises FFE servant de support a une reprise du MCI paiera uniquement 8 € au MCI pour son inscription à la reprise considérée. Seul les membres annuels de l'association MCI peuvent bénéficier de ce tarif, si à la clôture des engagements officiels sur FFE Compet, le concurrent n'apparaît pas sur la liste des engagés FFE de la reprise concernée, il devra verser le complément soit 15 € au MCI pour pouvoir apparaître sur la liste des engagés MCI et pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

Sont assimilés à des membres annuels du MCI France, les cavaliers membres 2017 des associations MCI Belgique, MCI Italie, MCI Espagne, MCI GB, MCI Tchèque.

Non membres Par reprise 30 € - boxes prix coûtant.

Pour des raisons d'assurances et responsabilités un non membre est assimilé à un Membres (temporaire) le temps du concours où il s'inscrit (voir statuts)

Dans l'espace public, apparaîtront seulement les tarifs non membres.



Attention :

Le MCI investi depuis plusieurs années dans des moyens de paiement en ligne efficaces et sécurisés. Dès 2017 les boxes non réglés à la date de clôture **ne seront plus réservés** auprès des structures qui accueillent nos concours.

Seules les inscriptions et réservations de boxes accompagnées **de leur règlement et adressées dans les délais** (date de clôture des engagements) seront prises en considération.

8 JUGES

Ce sont des Juges Officiels de la Fédération Française Équestre ou des Juges étrangers habilités par la FEI qui sont indépendants du MCI. Les juges donnent le classement des concurrents après chaque reprise, leur jugement est sans appel et définitif. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.F.E. et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Mode de jugement des épreuves jeunes chevaux PRIMERA et NOVILLA: Jugement collégial groupé sur le même mode que celui pratiqué en cycle classique chevaux et poneys. La grille de jugement construite sur le même schéma que le cycle classique en FFE et FEI jeune chevaux : sur 5 ou 6 notes : (pas, trot, galop, souplesse impression générale..) et non sur la notation de chaque figure.

Les juges peuvent faire appel aux membres du Comité Sportif du MCI uniquement pour les aider à résoudre un problème de règlement ou technique.

Le classement établi par les juges est le classement final pour les reprises, la note moyenne obtenue dans ce classement servira de base pour l'attribution des points qualificatifs aux MASTERS.

9 - INSCRIPTION

Lors de la toute première inscription d'un cheval pour une manche du Masters, il faut obligatoirement le numéro SIRE, à défaut transmettre par mail (à informations@masters-iberique.com) une photocopie des papiers du cheval (pages des origines). Les chevaux dont l'origine n'aura pas été confirmée avant le début de la manche ne pourront pas prendre le départ. Le N° de licence du cavalier et le N° SIRE du cheval seront demandés à chaque première inscription.

Les inscriptions se font uniquement sur le site Internet du MCI www.masters-iberique.com. (Les inscriptions par fax ou courrier ne sont plus valides depuis 2014) **aucun rattrapage ne sera possible après la date de clôture.**

Attention à respecter la date de clôture qui est variable en fonction des concours : elle est fixée au plus tôt le lundi minuit 15 jours avant le début du concours ou au plus tard le vendredi minuit 8 jours avant le début du concours.

Le droit d'inscription par concurrent et par reprise est payable à l'association au plus tard 8 jours avant le début de la première reprise du concours (par chèque, virement bancaire ou paiement en ligne lors de l'inscription). *Rappel : Seules les inscriptions et réservations de boxes réglées dans les délais (date de clôture des engagements) seront prises en considération.*

Les cavaliers mineurs participant aux concours font :

- Soit l'objet d'une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal valable pour la durée du cycle annuel,
- Soit d'un accord écrit établi dans les mêmes conditions pour chacune des manches.

Un concurrent peut participer au cours des sélections, à autant de reprises qu'il le désire ; sous réserve de respecter les points suivants dans chacune des manches organisées par le MCI :

- a/ Un cheval ne doit pas participer à plus de 3 reprises, même avec des cavaliers différents
- b/ Un cheval peut effectuer 2 passages au maximum dans une même reprise
- c/ Un cavalier peut présenter 3 chevaux différents maximum dans une même reprise.
- d/ Un concurrent peut effectuer 1 seul passage dans une même reprise
- e/ Les chevaux participants aux reprises PRIMERA et NOVILLA doivent être au maximum dans l'année civile de leur 6 ans.
- f/ La RLM CARMENCITA est fermée aux concurrents inscrits aux reprises LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA, RLM IBERICA.
- g/ La RLM FLAMENCA est fermée aux concurrents inscrits aux reprises MADRID, MAGISTRALE, REYALE et/ou RLM LUSITANIA et/ou RLM IBERICA.
- h/ La RLM FLAMENCA est fermée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises LISBOA, MADRID, REYALE, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA
- i/ La RLM CARMENCITA est fermée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises SEVILLA, LISBOA, MADRID, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA

10 - TENUE ET HARNACHEMENT

(Sous réserve de modification des règlements F.F.E et F.E.I postérieures à la date de cette version du règlement MCI, le règlement F.F.E. et F.E.I. restant toujours la référence applicable)

Harnachement des chevaux : Portugais, Espagnol ou classique, l'embouchure doit être impérativement conforme à celle préconisée par la F.F.E. pour les épreuves de dressage. Sont interdits, les martingales et tout autre enrênement quel qu'il soit, tout comme toutes sortes de guêtres ou bandages, tout système d'ocillères et de rondelles.

Ecouteurs : En compétition, l'utilisation des écouteurs par les cavaliers est autorisé uniquement pendant l'entraînement, l'échauffement. Ils sont interdits dans toutes les épreuves. Sauf lors des concours couplés FFE se référer au règlement de l'épreuve couplée (autorisé pour les épreuves préparatoires)

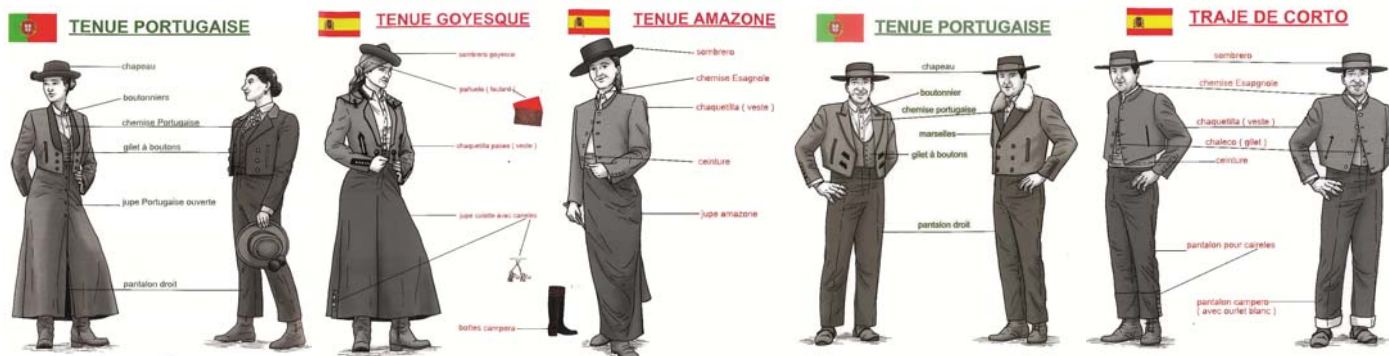
Tenue des cavaliers : le costume Espagnol ou Portugais est conseillé mais la tenue classique F.E.I. est acceptée (la nouvelle veste et le polo officiellement agréées par la Fédération Française d'Equitation sont uniquement tolérés pendant les manches de sélection des circuits France).

Points tenue des RLM : Nouveau barème depuis 2016

Tenue Espagnol ou Portugais : 10, 12, 14 ou 16 points en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles
Tenue classique : 8,9 ou 10 points

Queue tressée : 1 point crinière tressée : 1 point selle traditionnelle : 2 points

Tenue Espagnol ou Portugais : les normes des tenues traditionnelles (Illustrations de la Sellerie RIOJA)



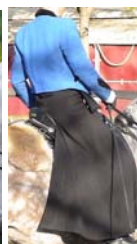
Points tenue traditionnelle:



10 points
Tenue « folkloriques »



12 points
Tenue partielle



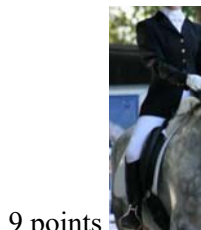
14 points
Bonne tenue, mais botte et pantalon « classique »



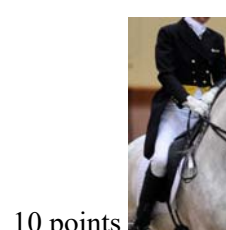
16 points
Tenue complète



Tenue classique : 8 points



9 points



10 points

Eperons : Ils doivent être conformes aux indications de la F.F.E. et F.E.I. en vigueur.

Cravache/Badine : Sur le site du concours, seul le concurrent qui monte, marche, promène en main ou en longe un cheval, est autorisé à tenir une cravache, chambrière autorisée. Toute autre personne est autorisée à porter une cravache, à condition qu'elle n'intervienne pas dans l'entraînement du cheval.

Cravache/Badine longueur maxi = 1 mètre 20. Lors des concours couplés FFE/SHF/FEI se référer au règlement en vigueur de l'épreuve couplée (autorisé pour les épreuves préparatoires par exemple)

Casque, chapeau :

Le casque est accepté avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Cavaliers mineurs : Quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire. Autrement dit, si vous avez moins de 18 ans : casque obligatoire dès que vous êtes à cheval.

Cavaliers majeurs : pour les épreuves du MCI

- Avec les Jeunes chevaux vous devez porter un casque aux normes dès que vous êtes à cheval sous peine de disqualification, que ce soit sur la détente même de l'épreuve ou sur l'épreuve.
- Autres chevaux, le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. Les cavaliers majeurs peuvent porter un chapeau pendant la reprise et la détente précédente la reprise.

Cas particulier des concours MCI couplés à un concours FFE : se référé au règlement FFE ; Le casque aux normes est désormais obligatoire dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. C'est-à-dire casque aux normes sur la détente de l'épreuve et sur l'épreuve pour tous les cavaliers ayant une licence amateur.

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription. Pour des questions d'assurance nous nous devons de respecter ces règles :

11 - FORFAIT / ORDRE DE PASSAGE / NON PARTANT

L'heure limite de déclaration des forfaits est fixée à 72 heures avant le début de la première reprise du concours. Un concurrent déclaré forfait dans les délais, sera remboursé de ses frais d'inscription.

Le tirage au sort des partants est normalement effectué 3 jours avant le début des épreuves. Tout concurrent ne se présentant pas dans l'ordre prévu, a la faculté de se présenter à la fin de la reprise, avec l'accord des juges et dans la mesure où le déroulement des autres reprises n'en est pas affecté. Si cette autorisation ne peut lui être accordée, il est considéré comme non partant. Les juges ne peuvent faire passer un concurrent, avant son heure de passage affiché, sauf si ce dernier y consent ; dans le cas contraire, l'épreuve doit être suspendue le temps nécessaire.

Dans tous les cas, chaque cavalier doit disposer au minimum de 60 minutes entre chacun de ses chevaux. Tout concurrent ne se présentant pas, est déclaré non partant, ses frais d'inscription restent acquis au MCI.

12 - ATTRIBUTION DES POINTS (CIRCUIT FRANCE)

Les reprises MALAGA et EVORA n'étant pas sélectives pour la finale, elles ne feront pas l'objet d'un classement provisoire. Les concurrents seront classés uniquement le jour de l'épreuve (avec Coupes, Plaques)

Pour chacune des autres reprises, il est attribué le nombre de points suivant :

12-1 Points Note

En fonction de la note finale exprimée en pourcentage avec 3 décimales, 1 point par tranche de 0,250 % au dessus de 55%

- Note finale inférieure ou égale à 55,000 % = 0 point note
- de 55,001% à 55,250% : 1 point , de 55,251% à 55,500% : 2 points, de 55,501% à 55,750% : 3 points
- de 55,751% à 56,000% : 4 points, de 56,001% à 56,250% : 5 points, de 56,251% à 56,500% : 6 points
-/.....
- de 60,001% à 60,250% : 21 points, de 60,251% à 60,500% : 22 points, de 60,501% à 60,750% : 23 points
-/.....
- de 65,001% à 65,250% : 41 points, de 65,251% à 65,500% : 42 points, de 65,501% à 65,750% : 43 points
-/.....
- de 70,001% à 70,250% : 61 points, de 70,251% à 70,500% : 62 points, de 70,501% à 70,750% : 63 points
-/.....
- de 74,751% à 75,000% : 80 points, plus de 75,001 % : 81 points

12-2 Points Manche (Participation et de tenue)

Pour la participation à chaque manche et pour chacune des reprises, il est également attribué **2 points supplémentaires** aux concurrents et ceci quelque soit sa note. Y compris pour les concurrents éliminés ou ayant abandonnés

Ces points sont doublés pour les concurrents dont le cavalier déroule sa reprise en costume Espagnol ou Portugais traditionnel soit au total **2 points de participation x 2 pour la tenue = 4 points supplémentaires**

12-3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire

Après chaque manche le comité sportif du MCI publiera un classement provisoire pour chaque reprise avec les points (note et participation) acquis par chaque concurrent lors de cette manche et le total des points masters obtenu au cours de la saison de qualification

Le total des points masters = le cumul de tous les points manche + la somme des trois meilleurs points note obtenu au cours de la saison de qualification en France pour la reprise concernée

Un concurrent peut donc participer à autant de manches du MCI France qu'il le désire, tous ces points manche (participation + tenue) seront pris en compte dans le total des points masters, par contre seuls les trois meilleurs points note (résultats) seront retenus dans le total des points masters.

Exemple

Concurrent	Manche N°1		Manche N°2		Manche N°3		Manche N°4		Manche N°5		NOTE 1	NOTE 2	NOTE 3	NOTE 4	NOTE 5	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Manche 4	Manche 5	Total points manche	3 meilleurs points Note			Total points Masters	Classement
	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	Points Note					Points Manche						1er	2ème	3ème		
X1	C	65,455	C	65,720	C	58,666	C	65,770			42	43	15	44	0	2	2	2	2	0	8	44	43	42	137	1
X2	C	65,005	T	65,333	T	65,685					41	42	43	0	0	2	4	4	0	0	10	43	42	41	136	2
X3	C	63,250	C	64,666	T	60,258	T	64,300	C	65,000	33	39	22	38	40	2	2	4	4	2	14	40	39	38	131	3
X4	T	69,450	T	70,000							58	60	0	0	0	4	4	0	0	0	8	60	58	0	126	4
X5	C	63,755	C	65,155	T	64,250					36	41	37	0	0	2	2	4	0	0	8	41	37	36	122	5
X6	T	60,355	T	61,255	T	Éliminé	T	63,255	T	64,280	22	26	0	34	38	4	4	4	4	4	20	38	34	26	118	6

Les points acquis par un concurrent pour une reprise donnée, ne peuvent en aucun cas être transférés, cédés ou combinés avec les points d'une autre reprise de ce concurrent ou d'un autre concurrent en vue d'obtenir une place au Masters (finale).

Le MCI se réserve le droit d'exclure du concours tout concurrent qui aurait fait des fausses déclarations sur l'origine de son cheval. Les points éventuellement acquis par ce concurrent seront annulés et il sera établi un nouveau classement provisoire compte tenu de cette annulation. Un concurrent est en droit de ne plus participer au concours, ses points accumulés seront perdus.

13 - NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES DU CIRCUIT FRANCE POUR LE MASTERS

Reprise	Nombre de classés à la fin des sélections													
PRIMERA - NOVILLA	1 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30	31 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	56 à 60	
GOLEGA - SEVILLA	1 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30	31 à 35	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	56 à 60	61 à 70	71 à 80	
CARMENCITA, FLAMENCA	1 à 7	8 à 10	11 à 14	15 à 18	16 à 19	20 à 23	24 à 28	29 à 33	34 à 38	39 à 43	44 à 48	51 à 57	58 à 65	
LISBOA	1 à 5	6 à 7	8 à 10	11 à 13	14 à 17	18 à 21	22 à 25	26 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 55	
FANDANGO LUSITANIA-MADRID	1 à 4	5 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	16 à 18	19 à 22	23 à 26	27 à 29	30 à 33	34 à 38	39 à 43	44 à 48	
MAGISTRALE - REYALE - IBERICA	1 à 3	4	5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 18	19 à 21	22 à 24	25 à 27	28 à 30	
Nombre de places	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	

14 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES)

A la fin des sélections, pour pouvoir être sélectionné au Masters (finale) d'une des reprises, un concurrent doit au cours des sélections avoir obtenu au minimum un résultat :

- supérieur à 65 % pour les reprises PRIMERA, NOVILLA
- supérieur à 63 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA, LISBOA
- supérieur à 64 % pour la reprise RLM CARMENCITA
- supérieur à 62 % pour la reprise LISBOA
- supérieur à 60 % pour la reprise MADRID
- supérieur à 59 % pour les reprises MAGISTRALE et REYALE
- supérieur à 65% pour les reprises RLM FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA.

a / Être classé parmi les sélectionnés de la reprise concernée. En cas d'égalité de points entre 2 concurrents à l'issue des sélections, ils seront départagés de la manière suivante : sera sélectionné le concurrent ayant participé au plus grand nombre d'épreuves organisées par le M.C.I. Si l'égalité subsiste : sera classé devant le concurrent ayant obtenu le plus de points Note au cours des sélections. Si l'égalité subsiste; les 2 concurrents seront sélectionnés

b / Un cheval ne peut pas participer dans l'année 2 fois à la finale d'une même reprise. Si à la fin des sélections un cheval est sélectionné 2 fois pour le Masters (finale) de la même reprise, son propriétaire devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses cavaliers celui qu'il souhaite voir concourir avec son cheval. Ceci entraînera la sélection pour la finale du premier des concurrents non sélectionnés de la reprise concernée

c / Un cavalier ne peut pas participer dans l'année 3 fois à la finale d'une même reprise (même si le nombre de points acquis est suffisant). Si à la fin des sélections un cavalier est sélectionné plus de 2 fois pour le Masters (finale) de la même reprise, il devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses chevaux ceux qu'il souhaite voir concourir. Ceci entraînera la sélection pour la finale du premier des concurrents non sélectionnés de la reprise concernée.

d / Un cheval peut participer au maximum à 2 finales (Masters) dans l'année. Si à la fin des sélections un cheval est sélectionné pour plus de 2 Masters (finale), son propriétaire devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses sélections les 2 Masters où il souhaite voir concourir son cheval. Ceci entraînera la sélection pour la finale du premier des concurrents non sélectionnés de la ou des reprises non choisies. *(Voir dérogation à cet article pour un titre de champion d'Europe)*

e/ Un cheval pour participer aux finales PRIMERA et NOVILLA doit être au maximum dans l'année civile de ses 6 ans en 2016.

f/ Déclaration de forfait d'un des concurrents (cheval ou cavalier) pour le Masters. Ceci entraînera la sélection pour la finale du premier des concurrents non sélectionnés de la reprise concernée, si le délai entre la connaissance du forfait et la date du Masters est suffisant.

15 - ORGANISATION DU MASTERS (FINALE)

Le règlement appliqué pendant le Masters est le même que celui qui régit les épreuves de sélections organisées par le M.C.I. FRANCE avec en plus les articles suivants qui complètent, annulent ou remplacent certains de ses articles :

Un concurrent qui n'a pas participé aux sélections sur un des circuits ne peut pas participer à la finale

15-1 Nombre minimum de finalistes par reprise:

Pour chacune des reprises = 6 finalistes minimum par reprise

Si le quota minimum n'est pas atteint après la clôture de l'ensemble des circuits, le circuit MCI qui a le plus de participants pour la reprise concernée fournira les finalistes supplémentaires sous réserve de respecter le point suivant du règlement : avoir obtenu au minimum un résultat en sélection

- supérieur à 65 % pour les reprises PRIMERA, NOVILLA
- supérieur à 63 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA, LISBOA
- supérieur à 64 % pour la reprise RLM CARMENCITA
- supérieur à 62 % pour la reprise LISBOA
- supérieur à 60 % pour la reprise MADRID
- supérieur à 59 % pour les reprises MAGISTRALE et REYALE
- supérieur à 65% pour les reprises RLM FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA..

15-2 Détermination du texte des reprises :

Pour les reprises GOLEGA, SEVILLA tirage au sort (début juillet) entre les divers textes utilisés en sélection par les différents circuits Europe.

Reprises LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE = textes F.E.I = textes du MCI France

PRIMERA, NOVILLA, RLM CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA = Textes du MCI France

Les reprises du MASTERS doivent être exécutées entièrement de mémoire.

La cravache/badine est interdite pour toutes les reprises en finale (sauf pour la PRIMERA et NOVILLA)

16- LES CLASSEMENTS MASTERS (EN FINALE)

16-1 Masters individuel (soit 14 titres)

Chaque reprise donnera lieu à un classement du 1^{er} au dernier concurrent qualifié. Les concurrents courent en individuel sous et pour les couleurs de la nationalité du cavalier

En cas d'égalité entre plusieurs concurrents à l'issue du MASTERS d'une des reprises, sera classé devant, le concurrent en tenue traditionnelle. Si l'égalité subsiste : Les notes d'ensemble les plus élevées décident du classement. Si l'égalité subsiste encore, les concurrents seront classés ex aequo.

16-2 Masters par équipe Nationale (par circuit de qualification)

Pour le classement de l'équipe, le classement se fait par addition des notes moyennes exprimées en pourcentage à trois décimales. Il n'est tenu compte que des 13 meilleurs pourcentages obtenus par les concurrents pour chaque équipe ceci avec les restrictions suivantes :

Calcul issu des 13 meilleurs pourcentages obtenus par les concurrents selon le barème suivant :

- Deux résultats jeunes chevaux (PRIMERA ou NOVILLA)
- Les cinq meilleurs résultats obtenus sur des reprises en musique CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA et IBERICA une même RLM ne pouvant fournir que 2 résultats maximum
- Les six meilleurs résultats obtenus sur des reprises imposés GOLEGA, SEVILLA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE et REYALE
- Les deux plus mauvais scores sont ensuite retranchés pour un cumul sur 11 résultats

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les scores retranchés seront réintégrés. Si l'égalité subsiste encore un 14^{ème} meilleur résultat (quelque soit son origine) sera intégré dans le calcul. Si l'égalité subsiste encore un 15^{ème} résultat sera intégré dans le calcul et ainsi de suite jusqu'au départage des équipes.

Les 3 meilleures équipes seront récompensées avec podium : médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

16-3 Titre de Champion d'Europe

Un classement combiné sera établi en parallèle à celui des épreuves Masters individuel par reprise pour le titre de Champion d'Europe, avec podium pour les 3 premiers : médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

Le classement se fait par addition des notes moyennes des reprises exprimées en pourcentage à trois décimales. En cas d'égalité, sera classé devant le concurrent en tenue traditionnelle. Si l'égalité subsiste : le meilleur total des points de la reprise la plus élevée (Novilla , ou RLM), départage les ex æquo,

7 titres de Champion d'Europe en 2017

Niveau Jeunes Chevaux = PRIMERA + NOVILLA

Niveau 1 = GOLEGA + RLM CARMENCITA

Niveau 2 = SEVILLA + RLM FLAMENCA

Niveau 3 = LISBOA + RLM FANDANGO

Niveau 4 = MADRID + RLM LUSITANIA

Niveau 5 = MAGISTRALE + RLM IBERICA

Niveau 6 = REYALE + RLM IBERICA

16-3-1 Condition de qualification pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4

1 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur la reprise imposé selon l'article 14 du règlement. Et il doit également figurer sur un des classements provisoires des sélections pour la reprise libre en musique du niveau correspondant même si sa place ne lui permet pas d'accéder au Masters individuel de cette dernière. Il peut être accordé une dérogation exceptionnelle à ce point lors de la première saison d'un nouveau circuit.

2/ Un cavalier ne peut être classé que dans un seul niveau de 1 à 4. Les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans une catégorie ou montant dans deux catégories différentes (entre 1 et 4) devront déclarer par écrit lors de leur engagement ou au plus tard 48 heures avant le début de la première reprise de la finale.

- quel cheval participe au Titre de Champion d'Europe
- dans quelle catégorie de Champion d'Europe, ils concourent

3/ Un cavalier qui participe à un de Champion d'Europe de niveau de 1 à 4, peut avec d'autre chevaux concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 5, de niveau 6 et jeune chevaux (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval)

16-3-2 Condition de participation pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4

- Le concurrent doit impérativement participer au Masters individuel de la reprise imposée.

- Pour la RLM, si le concurrent n'est pas qualifié au Masters individuel de la RLM, il pourra néanmoins dérouler sa RLM afin d'obtenir une note pour le championnat. Sous réserve d'être en conformité avec le point 16-3-1-1

Si un concurrent n'a pas clairement indiqué son choix de cheval ou de niveau de championnat dans les délais, sera retenu comme choix définitif le premier cheval qui partira sur la reprise concernée, ou le niveau de la première reprise déroulée par le concurrent définira le niveau du championnat.

16-3-3 Condition de qualification pour un titre de Champion d'Europe jeunes chevaux

1 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur une des deux reprises (PRIMERA ou NOVILLA) selon l'article 14 du règlement. Et il doit également figurer sur un des classements provisoires des sélections pour l'autre reprise jeune chevaux même si sa place ne lui permet pas d'accéder au Masters individuel de cette dernière. Il peut être accordé une dérogation exceptionnelle à ce point uniquement lors de la première année d'un nouveau circuit.

2/ Les cavaliers ayant plusieurs chevaux en PRIMERA ou NOVILLA devront déclarer par écrit lors de leur engagement ou au plus tard 48 heures avant le début de la première reprise de la finale.

- quel cheval participe au Titre de Champion d'Europe jeunes chevaux

3/ Un cheval qui participe au titre de Champion d'Europe jeunes chevaux ne peut pas également participer aux championnats de niveau 1 à 6.

4/ Un cavalier qui participe au titre de Champion d'Europe jeune chevaux, peut avec d'autres chevaux concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4 de niveau 5 et de niveau 6 (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval)

16-3-4 Condition de participation pour un titre de Champion d'Europe jeunes chevaux

- Le concurrent doit impérativement participer au Masters individuel de la reprise PRIMERA ou NOVILLA
- Pour la deuxième reprise si le concurrent n'est pas qualifié au Masters individuel de celle-ci, il pourra néanmoins la dérouler afin d'obtenir une note pour le championnat. Sous réserve d'être en conformité avec le point 16-3-3-1
- Si un concurrent n'a pas clairement indiqué son choix de cheval dans les délais, sera retenu comme choix définitif le premier cheval qui partira sur la reprise PRIMERA.

16-3-5 Condition de qualification pour un titre de Champion d'Europe de niveau 5 et 6

1 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur la reprise imposée selon l'article 14 du règlement.

2/ Un même cavalier peut être classé au niveau 5 et 6 sous condition que ce soit avec 2 chevaux différents. Les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans la catégorie (5 ou 6) devront déclarer par écrit lors de leur engagement ou au plus tard 48 heures avant le début de la première reprise de la finale.

- quel cheval participe au Titre de Champion d'Europe

3/ Un cavalier qui participe à un titre de Champion d'Europe de niveau de 5 et/ou 6, peut avec d'autres chevaux concourir pour un titre de Champion d'Europe de niveau 1 à 4 et jeune chevaux (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval)

16-3-6 Condition de participation pour un titre de Champion d'Europe de niveau 5 et 6

- Le concurrent doit impérativement participer au Masters individuel de la reprise imposée.
- Pour la RLM, si le concurrent n'est pas qualifié au Masters individuel de la RLM IBERICA, il pourra néanmoins la dérouler afin d'obtenir une note pour le championnat.

Si un concurrent n'a pas clairement indiqué son choix de cheval ou de niveau de championnat dans les délais, sera retenu comme choix définitif le premier cheval qui partira sur la reprise concernée.

17 - RECLAMATIONS

Le droit de réclamer contre un concurrent ou cheval à l'occasion d'une manche, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, appartient exclusivement aux propriétaires des chevaux engagés, aux cavaliers engagés et aux capitaines d'équipe en finale.

Toute réclamation doit être faite par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise); pour être recevable toute réclamation doit être déposée au plus tard une heure après la remise des protocoles auprès du président du jury ou des représentants du M.C.I.

Toute réclamation doit être déposée accompagnée d'une caution de 150 euros, cette dernière sera restituée pour les réclamations justifiées ou restera acquise au MCI en cas de rejet de la réclamation.

Dans tous les cas où il est saisi une réclamation concernant le déroulement d'une manche, le président du jury et les représentants du M.C. I. sont tenus de statuer. Le Comité Sportif du MCI et le président du jury ont tout pouvoir pour régler les différentes questions, en se référant aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement, ces décisions sont irrévocables, sans appel et applicables immédiatement.

18 – DIVERS

En cas de divergence sur l'interprétation des conditions générales du concours ou des règlements des manches, la version d'interprétation du conseil d'administration ou du comité sportif du M.C.I. fera foi. Le M.C.I. se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis le présent règlement dans le cadre des textes en vigueur.

Sont réputés connaître le présent règlement et se soumettre sans aucune réserve aux dispositions qu'il renferme et aux conséquences qui en découlent, tous les usagers des épreuves, notamment toute personne qui engage, entraîne, ou monte un cheval ou toute personne physique ou morale, ayant une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé.

Rappel de l'Article 25 - Obligations des licenciés de la F.F.E. Tout licencié est tenu : d'avoir en toute circonstance une conduite loyale envers la Fédération, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de l'équitation, de respecter les décisions des juges et arbitres et la souveraineté de l'arbitrage sportif, de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention organisées ainsi qu'en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur.

19 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les couvertures d'assurances offertes par l'Association du MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE le sont dans le cadre de ses propres assurances et ne sauraient engager l'association au delà des clauses, garanties et conditions des contrats concernés. En outre, il est précisé que les dommages aux animaux, objets et effets personnels, ne sont en aucun cas assurés.

Les concurrents (cavalier, cheval), doivent être personnellement garantis contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'ils peuvent encourir en raison de leur participation au concours du M.C.I., causés à autrui et trouvant leur origine en leur qualité de propriétaire ou d'utilisateur d'équidés, et ce pour toutes les manches du concours. Attention la licence F.F.E. couvre le cavalier uniquement dans ses actions d'équitation. En s'inscrivant à une épreuve du MCI, le cavalier reconnaît et certifie qu'il a contracté une telle extension de ses couvertures RC.

20 - REGLEMENT PADDOCK

Le paddock est prévu pour détendre les chevaux avant les épreuves. Il faut donc : veiller à ce que tout se passe dans le calme. Faire en sorte que l'horaire de la journée soit respecté. Veiller avant d'entrer en piste à ce que votre tenue soit correcte et vos harnachements bien réglés.

L'accès au paddock est réservé aux concurrents inscrits dans les épreuves ou pour une présentation. Il est donc interdit au groom, entraîneurs ou autres de monter le cheval au paddock.

La présence des entraîneurs au paddock est autorisée, en dehors de la piste, et leurs remarques verbales éventuelles doivent se faire dans le calme et la discrétion, à partir du bord de la piste et sans perturber les autres cavaliers. Les oreillettes électroniques éventuelles peuvent être utilisées au paddock mais doivent évidemment être enlevées avant d'entrer en piste. L'assistance d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour aider le cavalier en selle n'est pas permise.

Sauf autorisation explicite des Commissaires au paddock, il est interdit de longer dans le paddock et de stationner au milieu de la piste. Pour limiter les risques d'accidents, gardez avec les autres chevaux des distances raisonnables et respectez les priorités. Les cavaliers travaillant à main gauche ont toujours priorité.

Les cavaliers pratiquant des allures et mouvements autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.

Le passage, le piaffer et la pirouette ont priorité sur toutes les autres allures et mouvements.

Les gûêtres et les bandages sont admis au paddock mais pas en épreuve.

Un pré- paddock est prévu pour régler les harnachements ou retirer bandages et couvertures. Ne stationnez pas au milieu de la piste. Si cet espace n'existe pas veuillez sortir du paddock pour effectuer les réglages et l'enlèvement des bandages et/ou des couvertures.

Vérifiez qu'aucune partie de l'harnachement ne puisse blesser le cheval. Toute blessure due à la bride, à l'éperon ou à la main entraînera une disqualification immédiate, tant au paddock qu'en épreuve.

N'hésitez pas à interroger les commissaires au paddock si vous avez un doute. Conformez-vous à leurs indications et traitez-les avec courtoisie. Ils sont là pour vous aider.

21 - CODE DE CONDUITE FEI

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.

2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.

3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.

4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.

5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétences.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

ARTICLE 401 DE LA FEI BUT ET PRINCIPES GENERAUX (Nouvelle version 2008)

1. Le Dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux au moyen d'une éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de rendre le cheval calme, souple, délié et flexible mais aussi confiant, attentif et perçant, étant ainsi en parfaite harmonie avec son cavalier.

Fin du Règlement

Adresse de correspondance : Masters du Cheval Ibérique 9 Domaine des Tousques 84360 MERINDOL

Email : informations@masters-iberique.com

Site : www.masters-iberique.com